

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PARITAIRE du 29 février 2024

Une réunion paritaire portant sur les classifications au niveau de la branche s'est tenue le jeudi 29 février 2024.

C'est un sujet épineux sur lequel la Filpac CGT souhaite travailler, mais il n'est pas question que ce soit un coup d'épée dans l'eau. Certes, c'est une réunion d'ouverture, mais il est hors de question de passer du temps dans des réunions qui n'aboutiraient pas. La Filpac CGT compte arriver avec des revendications mais quid du mandat ? À ce jour, l'UNIDIS ne dispose d'aucun mandat. Difficile dans ces conditions de travailler sur le sujet, et pour cause, les classifications et les salaires sont intimement liés si une négociation devait aboutir.

Il est donc peu probable que l'UNIDIS ait un mandat du « bal des DRH » qui fait office de conseil d'administration si une négociation aboutit sur des revalorisations de salaire dans les grands groupes. La Filpac CGT attend donc de voir un

La Filpac CGT constate que l'esprit de l'accord n'y est plus et qu'UNIDIS a travesti le sens du texte comme il avait été négocié.

mandat clair et net de l'UNIDIS à la prochaine réunion paritaire qui se tiendra le jeudi 11 avril 2024.

En fin de séance, la Filpac CGT a interpellé l'UNIDIS sur l'interprétation de l'avenant 8 portant sur le panier de jour signé en 2023. Notamment sur ce paragraphe :

« Ces indemnités ne se cumulent pas avec d'autres avantages de même nature tels qu'une prise en charge d'une cantine d'entreprise, de repas ou des titres restaurants. » Il était clair pour la Filpac CGT et d'autres organisations syndicales que les salarié.e.s ne pouvaient pas bénéficier des deux, c'était l'un ou l'autre. Mais l'interprétation d'UNIDIS est de dire que s'il y a une cantine, il n'y a pas d'indemnité de panier de jour même si le salarié ne mange pas à la cantine.

La Filpac CGT constate que l'esprit de l'accord n'y est plus et qu'UNIDIS a travesti le sens du texte comme il avait été négocié. Si le patronat souhaitait tendre les futures négociations et tout mettre en œuvre pour que plus aucun accord ne soit signé dans la branche, il ne pouvait pas mieux s'y prendre.

Le collectif PAPIER